

Union des villes suisses (UVS)
Monsieur Martin Flügel
Directeur
Monbijoustrasse 8
Case postale
3001 Berne
info@staedteverband.ch

dossier traité par
notre réf. A.1/2023/105 – ec
votre réf.

Lausanne, le 30 août 2023

Encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2025 à 2028 (message FRI 25-28)

Monsieur le Directeur,

Nous avons bien reçu votre invitation à participer à la consultation citée en titre et nous vous en remercions.

La Ville de Lausanne bénéficie directement de l'attractivité et du dynamisme issus de la présence de l'EPFL, de l'Université et des Hautes Écoles sur son territoire. Les effets sur le marché économique et sur l'emploi s'étendent par ailleurs bien au-delà de la ville : le Canton et plus largement la Confédération bénéficient tout autant des talents issus de ces Institutions et qui contribuent à la compétitivité internationale de notre pays. Les réponses aux enjeux cruciaux auxquels nous sommes confrontés, notamment climatiques, environnementaux, et la nécessité de la transition énergétique et numérique de notre société et de notre économie, s'appuieront incontestablement sur la formation, l'innovation et la recherche développées au sein de ces Institutions.

Dans le message FRI 25-28, le Conseil fédéral sous-estime la croissance annuelle moyenne des effectifs des Hautes Ecoles. Depuis des années, le corps étudiant ne cesse d'augmenter : alors que l'Office fédéral de la statistique (OFS) annonce une augmentation moyenne en Suisse de 1,5% par année sur cinq ans, ces chiffres sont bien inférieurs aux augmentations réelles observés par exemple à l'EPFL (5% en 2022 et 11% pour les inscriptions de la rentrée 2023). Au-delà des défis que cela représente en termes de gestion du personnel et d'adaptation des infrastructures, l'effet des prévisions trop basses de la croissance du nombre d'étudiantes et étudiants pour la période 2021-2024 impacte directement le financement prévu pour 2025-2028. Pour l'UNIL, l'évolution des scénarios financiers des Hautes Ecoles devrait tenir compte du rattrapage de l'évolution du nombre d'étudiantes et étudiants durant les années 2021-2024.

Le Conseil fédéral propose pour le domaine des EPF un plafond de dépenses de CHF 11'355,4 millions, qui correspond à une croissance moyenne annuelle de 1,6% en valeur nominale, ce qui est bien inférieur à la croissance annuelle moyenne réelle de 2,5%, demandé dans le plan stratégique des EPF. Dans un contexte inflationniste, la proposition correspond à une baisse des moyens mis à disposition. La proposition du Conseil fédéral est d'autant plus surprenante que le Fonds national suisse de la recherche scientifique

(FNS) augmente son budget de 2,7% alors que l'augmentation proposée pour les universités se limite à 1,2% (période 2021-2028) et pour les EPF à 1,6% (2025-2028). Tout comme nos Hautes Ecoles, nous percevons cette contradiction comme inéquitable. Avec l'indexation des salaires (2,5% pour 2023), la hausse des coûts de l'énergie et des matières premières, le Conseil fédéral devrait accéder à la demande du Conseil des EPF et confirmer une croissance à 2,5%, ce qui correspond à une estimation du renchérissement de 0,7% par an. Pour rappel, Suissuniversities avait recommandé une augmentation de 3,5%.

Enfin, la Municipalité propose d'anticiper l'association au programme Horizon, soutenue par la Ville, et prévoir cette participation dans une stratégie globale. À défaut d'une planification financière adéquate et transparente, les efforts diplomatiques déjà investis seraient vains, et ce au détriment de l'investissement déjà consenti par nos chercheuses et chercheurs.

Par ailleurs, parmi les enjeux identifiés par la Ville autant que par le Canton, la formation professionnelle est aussi centrale au vu du nombre de jeunes sans titres de formation à 25 ans.

En vous remerciant de bien vouloir tenir compte des remarques émises par la Ville de Lausanne, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter



Copies : Direction de l'Université de Lausanne (UNIL), Quartier UNIL-Centre, Bâtiment Unicentre,
1015 Lausanne

Direction de l'EPFL, EPFL P-SG, CE 3 316, 1015 Lausanne